

# Outils et techniques

## Module : GENESE DE LA COOPERATIVE

René LAFFITTE  
30, Au Flanc du Coteau  
Maraussan  
34370 Cazouls-lès-Béziers  
(coordinateur du module)

### Rappel :

Dans le cadre de la pédagogie Freinet et du tâtonnement expérimental...

- Comment faire d'une classe, un groupe coopératif ?
- Comment passer d'une somme d'individus à un groupe qui vit, parle, décide, agit ?
- Comment naît la coopérative, la prise en charge du groupe par lui-même ?

... Si nous pouvions répondre par une série d'alinéas, le problème ne se poserait pas. Mais il faut trouver autre chose, sans rester dans les généralités, ni se perdre dans les détails.

1. Mieux comprendre ce qui se passe.
2. Mieux le transmettre.

Il s'agit donc à la fois :

- D'analyse de ce qui se passe (recherche, théorisation) ;
- De transmission (initiation, formation).

Le module «GENESE DE LA COOPERATIVE» se propose de rechercher un langage efficace :

a) Des témoignages écrits, circonstanciés et publiés, prélevés dans le quotidien des classes (compte rendu de conseil, tranche de vie, conflits, extraits de journal de bord, évolution d'enfants, etc.). Des témoignages tirés d'ouvrages hors I.C.E.M. (nous ne sommes pas les seuls à nous intéresser au sujet).

b) Une mise au point collective, un commentaire, une analyse réalisés par écrit ou lors de réunions, situant, critiquant, exploitant le témoignage, et proposant la mise en circuit de notions aptes à mieux rendre compte de ce qui se passe. Ces mises au point sont aussi publiées.

c) Un plan de classement des témoignages et des commentaires, qui permettra de réaliser des synthèses publiées à leur tour.

### COMMENT PARTICIPER :

- Principes :
- Tout critique témoigne et vice versa. Pas de consommateur ou de donneur de conseils.
- Tout individu qui témoigne est assuré de recevoir une analyse critique.

Que faire ?

- Envoyer ses témoignages écrits au responsable.
- Participer (par écrit ou pas) aux mises au point collectives.

## Création d'un atelier et organisation adéquate de l'espace

### 1. Proposition du maître :

#### CREATION D'UN NOUVEL ATELIER (ECOUTE-LECTURE)

Les faits : Au conseil du 30 avrii, je propose aux enfants la création de ce nouvel atelier, que je définis ainsi : «J'enregistre une histoire et on peut la lire sur un livre.»

Cette proposition est acceptée par tous. Il reste à savoir «où on pourrait bien installer cet atelier, qui a besoin d'un magnétophone pour lui tout seul» (J.-L.G.).

Après que le groupe en a déterminé le lieu, je demande : «Qu'est-ce que vous proposez comme règle pour démarrer ?»

Curieusement, alors que le groupe s'était mis d'accord sur la situation du nouvel atelier dans la classe, dès qu'il est question de son fonctionnement, les enfants remettent en cause la décision prise sur l'emplacement de cet atelier et en adoptent un autre. Faute de temps, il faut clore la discussion, et la question reste ainsi sans réponse. La première règle de fonctionnement sera élaborée en commun lors d'un autre conseil :

- On y va par équipes de deux et librement (c'est-à-dire qu'il n'y a pas un ordre établi) ;
- On y reste le temps d'une écoute ;
- Code : voix basse.

Analyse : Dans le cas présent, c'est le maître qui a demandé l'élaboration de la loi pour un nouvel atelier qu'il a lui-même proposé. Il est donc à l'origine de :

- L'atelier ;
  - La première loi de son fonctionnement.
- Pour le moment, seul le caractère de positivité de la loi apparaît. On attendra un conflit éventuel avant de la compléter.

### 2. Fonction de signification :

#### LES ENFANTS ATTRIBUENT UNE SIGNIFICATION, UN ROLE AUX LIEUX

J.-L.G. — *On pourrait peut-être faire un autre atelier lecture. Il y aurait le club lecture, l'atelier de lecture à haute voix au magnétophone, un atelier lecture où on lit à deux un livre en se parlant ; et je vous ai proposé un autre atelier lecture : celui qu'on a essayé l'autre jour : j'enregistre une histoire, et on peut lire l'histoire sur un livre. Est-ce qu'on monte cet atelier-là ? Mais pour le monter, il me faut faire des bandes ; alors, si personne ne s'en sert, il est inutile de le monter. Qui voudrait participer à un atelier comme celui-là ? Tout le monde ? Bon. Alors où pourrait-on bien installer cet atelier, qui a besoin d'un magnéto pour lui tout seul ?*

Simone. — *Dans le coin là... On mettrait une table et un tabouret.*

Soizic. — *Au coin seul, comme ça on serait pas dérangé.*

Béatrice. — *Je propose que non, parce que quand un élève de la classe d'à côté passe, il n'y a plus de place là-bas. Ça remplit trop et on pourrait plus circuler. Et puis ceux qui veulent aller au coin seul pour faire un grand texte, ça les dérangerait.*

J.L.G. — *Ça ne peut pas être en même temps coin seul pour être tranquille et atelier d'écoute et de lecture. Simone a proposé ici : est-ce qu'il sera possible ici d'avoir en même temps un magnéto pour l'atelier lecture-écoute et le magnéto pour la lecture à haute voix et pour les chansons ?*  
Tous. — *Non.*

Béatrice. — On pourrait le mettre dans le coin près de la porte ; avec Soizic j'ai été une fois là-bas et on était tranquille.

J.-L.G. — Dans le coin près de la porte, là où il y a une prise de courant ? Où on devait faire l'atelier pyrogravure qu'on n'a pas fait ? Qui est d'accord ? (Tout le monde.)

Donc on l'installe là-bas.

Qu'est-ce que vous proposez comme règle pour démarrer ? Comment est-ce que ça va démarrer ?

Béatrice. — Je propose que quand deux personnes vont aller lire et puis qu'ils se déplacent, qu'ils embêtent les autres, eh ben on les prive d'aller pendant une semaine dans la salle ou au coin pour aller lire.

Simone. — Moi je trouve que à côté de l'atelier terre, ça fera du bruit.

J.-L.G. — L'atelier terre ne fait pas de bruit, ce n'est pas un atelier qui fait du bruit. L'atelier qui est à côté qui ferait du bruit, c'est l'atelier menuiserie, mais il ne fonctionne pas tout le temps. De toutes façons, il ne reste pas d'autre place. C'était soit au coin seul, soit ici à côté du magnéto, soit dans ce coin-là. On n'a pas d'autre prise.

Monique. — Moi je propose que c'est là-bas, parce que avec Béatrice, eh ben, on lisait, j'entendais mieux qu'est-ce qu'elle m'disait. Parce que si on va là ou au coin seul, même ce matin avec Yvette j'étais au coin seul on entendait la maîtresse d'à côté en train de parler, alors c'est mieux qu'on aille là.

J.-L.G. — Alors c'est décidé, on va là. Mais comment est-ce que ça va fonctionner ? Avez-vous une proposition de fonctionnement ?

Christian. — Si on met le magnéto là-bas, je crois que ça irait pas, parce que si le magnéto il marche et qu'on enregistre quelque chose d'important, eh ben, l'autre, l'histoire, elle irait dans le magnéto ; alors il faudrait le mettre dans une salle où qu'on entendrait pas ce magnéto.

Béatrice. — Ou alors on pourrait mettre le magnéto là-bas, pour que ça soit le plus loin de la classe, pour que ça ne dérange pas la classe, et puis que les autres pourraient lire là, ça fera moins de bruit que le magnéto.

J.-L.G. — Alors, on changerait, on mettrait le magnéto là-bas et l'autre là. Bon, alors pour l'instant on n'a pas pris de décision. Il faut prendre une décision tout de suite. Alors est-ce qu'on met cet atelier qui est là, là-bas, et l'autre ici ?

Réponses. — Oui.

Mais on n'a toujours pas de règle de fonctionnement. Les petits arrivent, le conseil doit se terminer (contrat d'activité passé avec une autre classe).

## Le conseil (le groupe) gère le temps... et subvertit le temps «institutionnel» en fonction de ses besoins

(celui des rentrées, des sorties et des récréations prévu par «l'institution»).

**DECISIONS PRISES :** Nous devons utiliser la récréation, après le restaurant scolaire et l'étude du soir, pour réaliser nos projets.

**LETTRE A LA S.E.S.** (qui nous a écrit) : Ceux qui déjeunent au restaurant scolaire prépareront la réponse. Elle sera copiée en étude.

**FETE DES MERES :** Colette sera la trésorière. Elle recueillera les 3 francs pour l'achat de la plante et du pot, le matin avant le début de l'entretien.

**NICHOIR :** Albert et Zoé pourront venir faire un nichoir à l'atelier menuiserie, à 13 heures chaque jour.

**DESSINS POUR LA DECORATION DE LA CLASSE :** Il est impossible de trouver du temps pendant les activités personnelles. Ceux qui veulent faire une fresque la feront à 13 heures ou bien en étude.

**BREVET DE L'HEURE :** Il sera passé le samedi 24 mai. L'entraînement se fait pendant les activités personnelles.

**LE NOM DES PLANTES DE LA FETE DES MERES :** Monsieur Le Gal apportera les plantes le vendredi 16 mai. Il demandera les noms, pour que nous les apprenions.

Notre semaine sera chargée, et malgré l'utilisation de tous les moments possibles, plusieurs propositions sont rejetées par le conseil :

— Préparer une pièce de théâtre à présenter aux petits ;  
— Faire une visite à nos amis de la Communauté d'Emmaüs ;

— Ouvrir un atelier-plâtre ;

— Faire une sortie dans les champs.

Extraits de «Organisation et mémoire des activités»

J. LE GAL

commission enseignement spécialisé de l'I.C.E.M.

Commentaire du témoignage précédent :

## La fonction signifiante

ou l'école-caverne  
doit remplacer l'école-caserne

Commentaire élaboré par René LAFFITTE et Jean LE GAL

S'il paraît important que la classe coopérative (surtout la première année, quand elle n'en est pas encore une) ne démarre pas dans le vide mais avec des outils, des techniques, des activités, il est impensable que tout soit prévu, figé et immuable. Etant donné le processus «instituant» qu'on veut mettre en branle (que le groupe par tâtonnement institue ses modes de vie et d'activités) on va être fatalement amené à créer, à inaugurer (donc à supprimer, renier, renoncer à) des activités, des règles de vie, des outils, etc.

Cela surviendra par des conflits, des propositions (de l'adulte, des enfants), des conditions les plus diverses, les plus inattendues.

Ici, c'est l'adulte (qui a une vie à l'extérieur de la classe), et qui a été séduit par ce type d'atelier, qu'il se propose d'introduire dans la classe. Mais la proposition aurait pu émaner de quelqu'un d'autre (enfant, adulte extérieur à la classe... d'autres témoignages en parleront) le processus aurait été sensiblement le même : proposition, discussion, organisation et règles de vie. Ce qui suppose au départ la possibilité du «non», de la dimension du renoncement.

«Qu'est-ce que vous proposez comme règle pour démarrer ?»

Il faut savoir qu'il s'agit d'un groupe déjà constitué, habitué à discuter et à instituer des règles de vie. Ces règles de vie (passées, présentes ou futures), ont un sens vécu. Elles ne risquent guère d'être confondues avec les règlements et interdits moraux traditionnels, imposés, «déjà là».

Avec un groupe peu habitué, la question aurait-elle un sens ? Certainement, mais pas le même que dans ce cas. Le danger est bien que ces règlements, ces règles de vie, ne soient vécues que comme désir de l'adulte et de ce fait non respectées, non prises en charge si ce n'est «parce qu'il faut». Juste ce qu'il faut.

Il est bien certain qu'au départ, il est préférable que l'adulte n'institue que des règles de vie minimales (sans même, peut-être, employer l'expression, qu'on n'utilisera que lorsque le groupe les instituera vraiment), celles qui permettent aux enfants de «goûter» aux activités : elles concerneront à la fois l'organisation matérielle et les relations. Il faudra attendre les conflits, les heurts, les histoires, les «bêtises», pour que les enfants prennent véritablement conscience de la nécessité de ces règles de vie, et alors, les réinventent, les affinent, les assument. Plus l'activité sera enthousiasmante et répondra à des intérêts réels, plus ils se sentiront concernés. Le maître devra là, aider la verbalisation des conflits, aider à leur dédramatisation ou leur dramatisation, la recherche des causes et des solutions : une observation attentive des comportements lui permettra éventuellement, quand le groupe sera dans une impasse, de proposer des solutions satisfaisantes.

Ainsi ce «code voix basse» a-t-il été discuté, situé, transgressé, repris, avant d'être utilisé comme «outil» dans et par le groupe.

«Faute de temps il faut clore la discussion»... et l'atelier ne démarrera que quand son organisation sera jugée suffisamment au point par le groupe.

Ce qui ne veut pas dire qu'elle sera immuable : «on attendra un conflit éventuel avant de la compléter» car toute loi peut être améliorée par ajustement aux besoins et possibilités évolutives des enfants.

### La fonction signifiante (1) :

Ce qui nous paraît important dans ce témoignage. De quoi s'agit-il ? Certains ont pu écrire : «L'école est le domaine du «déjà là.» En effet tout est prévu avant même l'arrivée de l'individu (enfant et même adulte) :

- locaux
  - mobilier
  - horaires
- } temps/espace
- comportements «adaptés» ou «inadaptés»,
  - programmes,
  - trajets-circuits,
  - ce qui peut être dit, ce qui sera dit,
  - ce qui ne devra pas être dit,
  - etc.

Ce qui fait l'individu, son histoire, ses particularités, ses joies, ses peurs, ses envies, ses tics, sont niés. Les enfants deviennent des individus à «caser», voire à «murer». Il s'agit bien pour nous, que l'élève puisse se retrouver en tant qu'enfant, en tant que personne unique et originale, en tant qu'individu. Or que fait ou que cherche à faire tout individu, surtout dans un lieu étranger, impersonnel, angoissant, y compris le vieillard dans sa chambre d'asile ? Essayer de personnaliser les lieux, ne serait-ce qu'une étagère de table de nuit, y laisser sa marque (c'est-à-dire s'affirmer en tant que personne existante, différente des meubles et du décor), vivante en tant que «sujet» (cf. *Un lieu où renaître*, B. Bettelheim, Laffont éditeur).

A plus forte raison pour des enfants et des groupes d'enfants. La nécessité vitale de se repérer, d'avoir un refuge, de «marquer» son territoire, est trop connue aujourd'hui, pour que nous nous y apesantissions.

Si nous voulons que les individus arrivent à former un groupe qui «vit, parle, décide, agit», il est nécessaire que individuellement et/ou en groupe, ils puissent agir physiquement et psychologiquement sur leurs lieux de vie.

● Nécessité d'un refuge personnel où l'individu se sent chez lui, en sécurité. Lieu «inviolable» : pupitre, casier ou morceau d'étagère.

● Nécessité de pouvoir changer la topologie, l'emplacement et le physique des locaux et ce, toujours en fonction de besoin, de motifs vécus, verbalisés, expliqués :

- Changer la disposition des tables ;
- Changer la disposition des armoires ;
- Décorer, peindre, voire tapisser ;
- Apporter du «mobilier étranger» construit, donné.

● Nécessité de pouvoir donner ou redonner un sens, un but, un rôle, une fonction à des espaces, à des objets, à du mobilier existant ou créé pour les besoins. Pour faire image nous disons : «que puissent exister en classe des cavernes d'Ali-Baba, des palais, des îles désertes» réels, symboliques, imaginaires ou les trois à la fois. «L'école-caverne, non l'école-caserne.»

Comment :

— Attribuer un rôle, une fonction, un statut par nécessité : «Pour écouter le magnéto ou être tranquille tout seul, il faut aller à tel endroit.» ;

— Le nommer ou renommer. Le «coin magnéto», «l'atelier tout seul», parfois le matérialiser par des pancartes ;

— Gérer ce qui s'y fait et ce qui s'y passe : règles de vie, nettoyages, etc.

Ce qui entraîne des rôles, des statuts, des fonctions, des droits, des devoirs... au niveau des individus qui seront amenés à ne plus être «des élèves», statut unique et pétrifiant, mais des «sujets» aux multiples statuts (d'autres témoignages rendront compte de cette richesse éducative).

Ceci implique dans l'idéal, que soit ré-étudié en fonction de ces principes, l'aménagement des locaux scolaires, et que les enfants aient à leur disposition, au sein de l'école, un atelier et un magasin de matériaux qui leur permettent de modifier la topologie des lieux, et de créer des meubles originaux adaptés à leur besoin (par exemple) (2).

Nous nageons là, dans l'idéal, ce qui a autorisé certains à dire : «Deux ou trois préfabriqués aménageables nous conviendraient mieux... qu'une cage dorée» (R. et G. Laffitte, *La classe en ateliers*, dossier pédagogique de l'Hérault).

On s'aperçoit que ça ne se fait ni sans mal, ni sans risques. L'adulte se sent parfois obligé d'intervenir pour harmoniser les choses : «Ça ne peut pas être en même temps un coin seul pour être tranquille et atelier d'écoute et de lecture... Est-ce qu'il sera possible ici d'avoir en même temps un magnéto pour l'atelier lecture/écoute et le magnéto pour la lecture à haute voix et pour les chansons ?» J. Le Gal intervient là pour aider le groupe à gagner du temps, à éviter des impasses inutiles. Toujours selon la même loi : «Plus une classe est «neuve», plus il est important de la laisser prendre elle-même conscience des difficultés. Plus une classe a une expérience passée, plus elle a tendance à s'en servir et plus on peut sans crainte l'aider à s'en servir.»

Béatrice dit : «... J'ai été une fois là-bas, et on était tranquille.»

Simone : «... A côté de l'atelier terre, ça fera du bruit...»

### Note de J. Le Gal :

«Cependant, cette loi doit tenir compte des objectifs différents des ateliers.

Pour un atelier qui n'est pas indispensable à la vie du groupe ou à la réalisation de ses objectifs à court terme (atelier terre, dessin au tableau, plâtre, etc.), on peut laisser «flotter» l'atelier, laisser la prise de conscience se faire lentement, les conflits et carences au niveau du rangement par exemple, aller jusqu'à l'impossibilité de fonctionner.

Mais cela n'est plus vrai lorsque l'objectif de l'atelier doit être atteint à court terme : pour répondre à un contrat de correspondance par exemple, ou bien lorsqu'il est important pour la vie du groupe (règles de fonctionnement du conseil, le calme dans les zones d'apprentissage français-calcul, respect de l'autre, de ses activités). Donc la stratégie de l'animateur doit se concrétiser en tactiques adaptées à chaque situation, il doit peser l'importance de chaque choix possible :

- Tâtonnement pour aboutir à une règle ;
- Objectif rapidement atteint, donc organisation rationnelle et précise dès le départ ;
- Tâtonnement plus important dans l'activité que pour l'organisation de cette activité.»

Le but est bien d'arriver à ce que les enfants individuellement et en groupe «investissent» les lieux. Cet investissement favorisant d'ailleurs la constitution, la genèse du groupe, autour du bien commun : «notre classe», «notre lieu».

On s'aperçoit d'ailleurs quand le groupe exerce cette «fonction signifiante», quand les enfants parlent librement, modifient, organisent, qu'ils perçoivent ces lieux avec tous leurs sens, qu'ils les «con-naissent» :

- l'odorat,
- le toucher, la température,
- la perception spatiale,
- l'ouïe.

Monique dit : «... Là-bas... on lisait... j'entendais mieux... Au coin seul on entend la maîtresse d'à côté.»

La coopérative, en définitive, est faite à la fois des relations, de cette appropriation sensitive des lieux, cette appropriation globale.

«Investir» les lieux :

- Au sens militaire : physiquement, stratégiquement, fonctionnellement, le groupe y aménage son ordre des choses ;
- Au sens psychologique : s'y situer en tant qu'individu et communauté, lui donner vie, né-sens (nouveau sens).

Mais après avoir lu tout ça, une question se pose : «Si l'institution ne permet pas ce qui paraît normal et souhaitable, qui peut le permettre ?» Une seule réponse : l'adulte à qui l'on «a confié» la classe. Mais l'institution n'a pas donné de responsabilité à l'adulte, il est simplement délégué de l'institution (cf. *Evaluation des responsabilités ; Qui est le maître ? Educateur n° 3*, nov. 76). Il est chargé de la faire respecter.

«Je donne à l'ensemble des individus le droit de transformer les lieux de vie, et ce «je donne» suppose déjà que moi-même je

(1) Il ne s'agit pas de la même notion que celle utilisée par certains psychanalystes. On peut noter quand même un certain rapprochement.

(2) Il va sans dire qu'une telle revendication serait stupide et anodine pour instaurer un «auditorium-scriptorium». Ce qui montre que les revendications ne peuvent émerger que d'une option pédagogique et politique déterminée...

*m'en sois rendu maître*» dit J. Le Gal. Seul quelqu'un qui a la parole peut la donner aux autres. Comme l'institution ne prévoit pas cela (3) l'adulte doit donc le conquérir. Plusieurs moyens s'offrent à lui :

- La lutte ouverte (son succès dépend de la situation et du rapport de force local) ;
- La clandestinité ou semi-clandestinité (utilisé souvent ; ce système a des limites) ;
- La marge (contrecoup positif de la ségrégation).

En fait nous savons tous qu'on ne peut réaliser tout au plus qu'un compromis, le plus avantageux possible.

A ceux qui seraient tentés de penser que l'on exagère, nous signalons que des témoignages futurs illustreront cela et que d'autres ont déjà paru (cf. *Chronique de l'école-caserne*, Oury/Pain, Maspéro et *Chronique du grain de sable, Artisans pédagogiques*, I.C.E.M. 34).

Pour que la classe coopérative ait des chances d'exister (celle qui re-donne aux individus un statut de «sujet», cf. édito *Educateur* n° 7, janv. 77), il est indispensable qu'avant même qu'elle fonctionne, il existe au moins un «sujet» : un adulte responsable.

#### «Le groupe gère le temps» :

La «fonction signifiante», pour s'exercer pleinement doit pouvoir concerner le temps.

---

(3) *Nous ne parlons pas de la classe unique, où le maître est responsable ; ni de la petite école de village (en voie de disparition), mais de l'école casernisée où les effets de l'institution sont beaucoup plus sensibles.*

Même si le groupe (comme c'est surtout le cas des groupes d'enfants perturbés) a besoin de repères fixes, d'un cadre sécurisant, pour ne pas favoriser la dispersion, le morcellement, il faut qu'il puisse (stade ultérieur) subvertir le temps institutionnel, comme il subvertit les lieux institutionnels.

On voit le groupe utiliser le temps de la récréation à autre chose que la re-création supposée, traditionnelle. Entre midi et deux heures, alors que le lieu «inviolable» devrait être fermé, les cantiniers préparent la lettre aux correspondants, font une fresque ou un nichoir : «*Le conseil l'a décidé.*» On aurait tort de sous-estimer l'importance de ce type d'acte et les phénomènes de résistance de l'institution.

Geneviève Laffitte a «comparu» devant le «conseil des maîtres», accusée : «ses» élèves de C.M.2 montaient avant les autres ce qui perturbait l'ordre de l'école. A Béziers en 1969.

Nous rejoignons le problème évoqué plus haut : il faut ici encore, que l'éducateur lui-même ait ouvert la brèche aux enfants, et soit le «bouclier» derrière lequel le phénomène «classe coopérative» peut se développer. Le temps de l'institution subverti, perverti, doit alors devenir institutionnellement pour le groupe, un temps non de loisirs organisés, mais un temps de vie normale.

Déjà, on peut estimer que le temps institutionnel est subverti, à partir du moment où le conseil, le groupe (où l'adulte a sa part et sa «parole» que d'autres témoignages illustreront) ne respecte pas le temps prévu par les programmes et les instructions officielles (et fait de l'histoire au lieu du calcul par exemple).

Et peut-on faire autrement ? Malgré l'institution qui ne peut tolérer la marque, l'empreinte, imprévisible, «irrationnelle» (selon les normes en vigueur), de l'humain...